



Auto-Ecole AFSR  
Code APE : 8553Z

Agréments Préfectoraux : E19 077 00280  
Siret : 809 890 973 00021

Numéro d'activité : 11770614477

## LES AVANTAGES DE LA FORMATION DE LA CONDUITE SUPERVISEE

### • LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE

La conduite supervisée, réalisée avec un accompagnateur, peut être bénéfique pour les élèves ayant rencontré des difficultés au début de l'apprentissage.

#### 1. PLUS DE CONFIANCE ET D'EXPÉRIENCE AVANT LE PASSAGE À L'EXAMEN

La conduite supervisée permet aux candidats de plus de 18 ans d'acquérir **une expérience complémentaire de conduite** et la confiance au volant **avant le passage de l'épreuve pratique ou bien après un échec à l'examen**. Elle peut être conseillée aux élèves qui n'ont pas forcément confiance en eux et qui souhaitent emmagasiner le maximum d'expérience avant l'épreuve.

#### 2. UNE EXPÉRIENCE DE CONDUITE À MOINDRE DE COÛT POUR COMPLÉTER SA FORMATION INITIALE

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expérience et plus de confiance à moindre coût**. Ce mode d'apprentissage est particulièrement adapté pour ceux dont le coût de formation pour atteindre le niveau requis à l'examen serait bien trop important. Elle se déroule avec un ou plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

#### 3. UNE MEILLEURE RÉUSSITE À L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

La conduite supervisée permet sensiblement d'augmenter ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire. **69,5% de chance d'obtenir son permis dès la première fois** contre 51,9% par la voie de l'apprentissage traditionnel.